



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

31^e séance plénière

Mercredi 7 octobre 1998, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 99 de l'ordre du jour

Réunion commémorative pour la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Cette réunion commémorative de l'Assemblée générale se tient conformément à la décision qu'elle a adoptée à sa troisième séance plénière, le 15 septembre 1998, et à la résolution 52/205 du 18 décembre 1997.

Je voudrais demander que durant cette séance de l'Assemblée, étant donné que notre temps est précieux, nous nous efforcions d'être aussi brefs et concis que possible dans nos interventions.

Nous nous réunissons ici aujourd'hui pour commémorer un événement capital de l'histoire de la coopération internationale pour le développement. La Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue à Buenos Aires du 30 août au 12 septembre 1978, a représenté un jalon dans les efforts constants du système des Nations Unies pour promouvoir la coopération internationale pour le développement, qui est, comme on le sait, l'un des objectifs principaux de l'Organisation.

La Conférence a adopté le Plan d'action de Buenos Aires comme cadre normatif destiné à améliorer la structure des relations internationales en mettant davantage l'accent sur l'utilisation des capacités techniques et scientifiques croissantes des pays en développement dans la promotion du développement socioéconomique du Sud.

Le Plan établit comme objectif final de la coopération technique entre pays en développement, d'une part, l'accroissement de l'autosuffisance nationale et collective et, d'autre part, l'encouragement du partenariat au niveau mondial. Au cours des 20 dernières années, le Plan d'action de Buenos Aires a offert aux pays en développement un cadre normatif qui leur a permis d'améliorer leurs capacités d'exploiter et d'utiliser leurs propres ressources.

En vue de souligner l'importance continue que revêt un partenariat international, le Plan indique que les nouvelles propositions qui y sont faites, loin de se substituer aux formes traditionnelles de coopération Nord-Sud, sont au contraire complémentaires de celles-ci. Toutefois, il laisse aux pays en développement la responsabilité principale de l'organisation, de la gestion et du financement de la coopération technique entre eux, tout en exhortant le système des Nations Unies pour le développement à jouer un rôle de stimulateur de cette coopération.

Le Plan identifie certains objectifs pour lesquels les pays en développement devront augmenter leurs capacités créatrices, mettre en commun leurs ressources humaines et

techniques, accroître la qualité et la portée de la coopération internationale, intensifier et améliorer les communications entre eux sur les plans national, sous-régional, régional et interrégional.

L'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les conférences et organes directeurs de nombreux organismes spécialisés ont réaffirmé à maintes reprises la validité permanente du Plan d'action de Buenos Aires. L'Assemblée générale, en particulier dans sa résolution 46/159, souligne que la coopération technique entre pays en développement est un élément essentiel de la coopération économique mondiale et, dans sa résolution 48/172, elle va encore plus loin et invite instamment les États Membres, le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres organismes du système des Nations Unies pour le développement, à accorder un rang de priorité élevé et un soutien sans réserve à la coopération technique entre pays en développement.

Depuis les années 70, les pays en développement recourent de plus en plus au cadre de la coopération technique pour renforcer les liens de coopération entre eux dans le contexte des arrangements officiels d'intégration sous-régionale et régionale et au moyen d'échanges de coopération plus souples. Les pays en développement se sont également efforcés de promouvoir entre eux un partenariat authentique, étant entendu que chaque pays possède des ressources et des capacités qu'il peut mettre en commun et proposer aux autres, et qu'il a à son tour des besoins auxquels d'autres devront répondre. De nombreux pays ont pris l'initiative de formuler des politiques claires et des arrangements institutionnels appropriés afin d'adopter une approche coordonnée et de trouver des solutions communes aux problèmes que tous partagent dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement. Du fait de l'évolution de la mondialisation, la coopération technique entre pays en développement est de plus en plus reconnue comme un instrument important permettant aux pays du Sud de participer efficacement au nouvel ordre mondial qui est en train d'émerger; ceci est d'autant plus vrai si l'on considère la tendance notoire des pays industrialisés à réduire l'aide publique au développement, en particulier pour ce qui concerne l'allocation de fonds aux programmes et organismes multilatéraux.

Afin que la coopération technique entre pays en développement puisse se réaliser pleinement et être à la hauteur des attentes suscitées il y a 20 ans par le Plan d'action de Buenos Aires, tous les États Membres, développés et en développement, doivent profiter de la dynamique actuelle en se fondant sur les acquis en matière de coopéra-

tion technique entre pays en développement. Pour cela, un travail inlassable est nécessaire pour pouvoir saisir pleinement l'éventail des possibilités qu'offre la coopération technique entre pays en développement, renforcer l'efficacité des cadres normatifs, les procédures et les points de coordination de la coopération technique entre pays en développement au niveau national, ainsi que promouvoir l'échange d'informations entre pays en développement aux niveaux sous-régional, régional, interrégional et mondial. Il est également nécessaire que la communauté internationale soit plus disposée à financer les activités entreprises dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement.

Cette réunion commémorative offre donc à la communauté internationale l'occasion de réitérer la volonté politique de surmonter les obstacles à l'optimisation des capacités et des ressources existantes, et d'accélérer ainsi le développement du monde en développement. Compte tenu des aspects à la fois négatifs et positifs de la mondialisation, il est nécessaire de tirer le meilleur parti possible de toutes les possibilités d'échanges offertes. Les perspectives prometteuses que représentent des possibilités plus grandes d'échanges commerciaux et d'investissements dans l'hémisphère Sud sont illustrées par le chiffre très éloquent des projections démographiques actuelles, qui indiquent que d'ici à l'an 2025, près de 7 milliards des 8,5 milliards de personnes qui composeront la population mondiale habiteront au Sud — 7 milliards sur 8,5. La conclusion que l'on peut en tirer est que le Sud possède un énorme potentiel de multiplication de ses débouchés dans le domaine du commerce et des investissements.

Enfin, pour donner suite aux recommandations du Plan d'action de Buenos Aires dans le contexte nouveau de la mondialisation — thème auquel l'Assemblée accorde une attention toute particulière —, il faut que les pays développés et les pays en développement travaillent ensemble pour élaborer des méthodes nouvelles et meilleures, au niveau des institutions nationales comme à l'échelle internationale, permettant de favoriser tant l'action privée que publique, tant l'action des acteurs économiques que celle des États eux-mêmes, pour atteindre l'objectif ultime de la coopération technique entre pays en développement.

Je donne maintenant la parole à la Vice-Secrétaire générale.

La Vice-Secrétaire générale (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes ici rassemblés pour marquer le vingtième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires, conformément à la résolution adoptée à cet effet par l'As-

semblée générale l'an dernier. Au cours des deux dernières décennies, la communauté internationale a pris très au sérieux les recommandations de ce Plan d'action. Sur la toile de fond de disparités croissantes entre pays riches et pays pauvres, le Plan devait servir à indiquer la marche à suivre pour réduire cet écart.

Dans le Plan tous les partenaires participant à la coopération internationale en matière de développement sont appelés à apporter des solutions Sud-Sud aux défis communs de développement en tirant davantage parti des capacités humaines et des ressources matérielles existant sur place.

La coopération Sud-Sud a été officiellement reconnue aux Nations Unies depuis la Conférence de Buenos Aires en 1978. Elle englobe deux types de partenariats : la coopération technique entre pays en développement et la coopération économique entre pays en développement. Les deux approches qui sont étroitement liées visent à permettre au Sud d'encourager l'autosuffisance collective et de participer de manière efficace au système économique international.

Depuis les années 70, les avantages de la coopération Sud-Sud se sont surtout manifestés dans la formation de regroupements régionaux dans le sud. Grâce à l'intégration régionale, de nombreux pays ont élargi leurs marchés, accéléré le rythme de leur industrialisation et jeté les bases d'une intégration plus systématique de structures de production au-delà des frontières nationales. Si certains de ces plans d'intégration ont stagné, de nombreux autres ont fait de grands progrès et ont acquis vitalité et dynamisme au cours des années 80 et 90.

Les changements profonds qui se sont produits dans le système international depuis la fin des années 80 ont eu des répercussions tout aussi profondes sur la coopération multilatérale pour le développement. Ils ont fourni un nouveau contexte et une nouvelle justification pour la promotion de la coopération technique, et de la coopération Sud-Sud en général. Ces événements ont souligné la futilité de mesures unilatérales dans un monde interdépendant.

Depuis les années 70, l'ONU a joué un rôle important dans la promotion de la coopération technique. L'Organisation a fourni des directives sur les politiques et les procédures à suivre. Elle a aidé à consolider les capacités institutionnelles et à établir des réseaux et des systèmes d'informations. De nombreuses organisations et institutions des Nations Unies, y compris les commissions régionales, ont activement encouragé les politiques qui privilégient la coopération Sud-Sud.

Dans le domaine de la consolidation des capacités, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fourni un appui à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et au Marché commun d'Amérique centrale et à des bénéficiaires de programmes par produits tels que l'Union des pays exportateurs de bananes, pour les aider à renforcer leur capacité globale. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Union internationale des télécommunications (UIT) accordent une aide analogue à divers regroupements régionaux dans le cadre de la mise en place d'institutions nationales et régionales des pays en développement, conformément à leurs mandats et qualifications respectifs.

Avec l'appui des organisations et des institutions des Nations Unies, des réseaux améliorés et des systèmes intégrés sont devenus un élément essentiel de la coopération technique au cours des dernières années. L'UNESCO a appuyé les réseaux en matière d'éducation dans les Caraïbes et a encouragé les échanges entre diverses organisations scientifiques dans le monde entier. L'OIT a facilité les échanges entre plusieurs centres d'excellence dans le domaine de l'administration du travail. En utilisant des réseaux pour renforcer la sécurité alimentaire, la FAO a réussi à créer le Réseau pour le biogaz en Amérique latine et a contribué à mettre en place des réseaux de cultures vivrières. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a apporté son concours pour créer un réseau d'informations commerciales reliant plusieurs pays d'Asie et elle appuie le Réseau mondial de pôles commerciaux, qui applique des techniques d'information modernes à la promotion du commerce.

De nombreux pays développés ont beaucoup contribué aux activités de coopération technique entreprises par des groupes de pays en développement. Le Japon, l'Irlande et la Corée du Sud ont contribué généreusement au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, mis en place en 1995 par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement. Le Brésil et le Chili ont créé des fonds spéciaux pour aider d'autres pays en développement d'Amérique latine dans le cadre du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement. Compte tenu de la tendance à la baisse de l'aide publique au développement et des ressources de base disponibles au PNUD et dans d'autres institutions des Nations Unies, des contribu-

tions accrues au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud sont nécessaires.

Les changements sans précédent qui se sont produits dans le système économique international depuis les années 80 — surtout la mondialisation des marchés et des structures de production — ont fait de la coopération Sud-Sud un instrument plus valable et plus pertinent que jamais pour aider les pays en développement à participer de manière efficace au nouvel ordre économique mondial.

Plusieurs défis nous attendent. Tout d'abord, malgré les disparités qui s'accroissent, entre pays en développement, dans les résultats socioéconomiques obtenus, il nous faut reconnaître que les pays du Sud ont encore, dans une certaine mesure, les mêmes besoins en matière de développement de base. Ils ont besoin de capitaux externes et d'une aide au développement, d'un accès aux marchés d'exportation et de devises étrangères, des technologies et de conditions économiques externes qui soient équitables, prévisibles et stables.

Deuxièmement, ces besoins partagés apportent de nouvelles justifications pour la coopération Sud-Sud. Cela exige des pays en développement qu'ils regroupent leurs ressources humaines et matérielles et qu'ils oeuvrent collectivement en vue d'un système mondial plus juste, plus équitable et plus démocratique. Si les pays du Sud veulent être maîtres de leur destin, ils doivent se faire entendre dans toutes les instances internationales.

Troisièmement, vu la nature complexe des possibilités et des défis que présente la mondialisation, le système des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble doivent s'adapter aux exigences du nouveau contexte de développement et redoubler d'efforts pour appuyer la coopération technique et économique.

Quatrièmement, toutes les organisations et institutions du système des Nations Unies doivent appliquer la résolution 1992/41 du Conseil économique et social. Elles doivent veiller à ce que la priorité soit accordée à la coopération technique et économique dans l'élaboration, la formulation, la mise en oeuvre et l'évaluation de leurs activités opérationnelles. Le système des Nations Unies doit également accroître l'allocation de ressources destinées à la coopération technique et économique dans leurs budgets-programmes ordinaires. Les organisations et les institutions des Nations Unies doivent trouver les moyens d'encourager des modalités conjointes de coopération et regrouper leurs dif-

férentes qualifications sectorielles concernant les activités de la coopération Sud-Sud. Les commissions régionales doivent jouer un rôle actif dans la promotion et l'appui aux activités intrarégionales et interrégionales qui ont une importance stratégique pour les regroupements sous-régionaux et régionaux.

La présente séance, qui se tient à la veille du nouveau millénaire, est l'occasion tout à fait appropriée pour la communauté internationale de réfléchir aux ressources, stratégies et partenariats dont doivent disposer les pays en développement pour saisir les possibilités qu'offre notre époque de mondialisation.

À un moment où les ressources affectées au développement diminuent, il est d'une importance cruciale d'établir de nouveaux partenariats pour tirer parti des connaissances et des capacités respectives. Les organisations et les institutions des Nations Unies doivent renforcer leurs contacts avec les organisations du monde en développement et aider à encourager une participation plus active du secteur privé aux activités de coopération technique et économique. Je prie instamment tous les pays de contribuer au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

Des efforts renouvelés pour progresser vers les objectifs de la coopération Sud-Sud nécessitent une approche coordonnée entre l'ensemble des organisations du système des Nations Unies. La présente session de l'Assemblée générale examinera une version révisée des directives à appliquer lors de l'examen des politiques et procédures relatives à la coopération technique ainsi que le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'intégration des approches de la coopération technique et économique dans le développement.

J'encourage tous les membres du système des Nations Unies à inclure une dimension Sud-Sud dans leurs activités opérationnelles, conformément aux directives qui seront adoptées.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je rappelle aux représentants que la présente séance est exclusivement consacrée à la commémoration d'un anniversaire important, celui du Plan d'action de Buenos Aires. Il ne s'agit pas d'une séance de travail ordinaire consacrée à un examen exhaustif de la question de la coopération technique Sud-Sud. Je prie donc instamment tous les orateurs de gérer leur temps de parole avec le plus grand degré de coopération possible.

Je donne tout d'abord la parole au représentant du Nigéria, qui va parler au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Akunwafor (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un honneur et un privilège de faire la déclaration suivante au nom du Groupe des États d'Afrique membres de l'Organisation des Nations Unies.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre élection fort méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Au Nigéria, mon pays, et en Afrique, qui est mon continent et ma région, il ne fait aucun doute que la conduite des affaires de l'Assemblée bénéficiera grandement de votre expérience et de votre sagesse.

Dans la mesure où tous les États africains sont membres du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77, à l'initiative duquel a été créé le mécanisme de promotion de la Coopération technique entre pays en développement (CTPD), je me dois de rappeler l'attachement de l'Afrique et la foi qu'elle place dans la nécessité et le rôle de la CTPD depuis 1977, soit un an avant la naissance du Plan d'action de Buenos Aires. À sa vingt-neuvième session ordinaire tenue à Libreville, au Gabon, en juillet 1977, le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) avait reconnu pour la première fois que la CTPD est un impératif historique résultant de la nécessité d'un nouvel ordre international et elle représente une démarche consciente et systématique, émanant d'une volonté politique, servant de trame au développement de liens multiples entre les pays en développement.

Toujours en juillet 1977, la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'OUA a entériné les recommandations des ministres, et ces dernières ont ensuite été réaffirmées par le Conseil des Ministres de l'OUA en juillet 1978 à la trente et unième session ordinaire, tenue à Khartoum, au Soudan. La cinquantaine de délégations qui étaient alors membres de l'OUA étaient parmi les 138 délégations qui ont adopté par consensus, à Buenos Aires, le 12 septembre 1978, le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement.

Les Africains — et je dirais même les citoyens de tous les pays en développement — se sont particulièrement réjouis de la sagesse et de la perspicacité remarquables dont a fait preuve l'Assemblée, en décembre 1978, lorsqu'elle a décidé d'entériner le Plan d'action de Buenos Aires — qui couvre les besoins de développement de plus des deux tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies — et

lorsqu'elle a demandé instamment à tous les gouvernements et à toutes les entités du système des Nations Unies d'appliquer ses recommandations.

Deux décennies plus tard, à l'aube d'un nouveau millénaire, la célébration du vingtième anniversaire du projet du Plan d'action de Buenos Aires devrait aujourd'hui nous donner à tous une occasion non pas seulement de nous réjouir et de claironner nos réalisations mais aussi, et cela est tout aussi important, de réfléchir sérieusement, de faire le point et de nous livrer à une introspection honnête nous permettant d'examiner concrètement combien nous aurions dû accomplir et quels sont les difficultés et les nouveaux défis auxquels nous devons faire face.

M. Ka (Sénégal), Vice-Président, assume la présidence.

Les paroles prononcées par notre cher ami et très compétent Administrateur sortant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), M. James Gustav Speth — qui nous rappelait, en mai de cette année, qu'en cette époque de mondialisation, la CTPD et la coopération Sud-Sud ne sont plus des options mais des impératifs pour les pays en développement — ne sauraient davantage mettre en valeur l'importance du Plan d'action de Buenos Aires. Alors que nous célébrons cet événement, nous pouvons à juste titre nous réjouir que le PNUD n'ait pas abandonné les pays en développement à leur sort. Grâce à son Groupe spécial pour la coopération technique entre pays en développement et à ses nombreuses publications, le PNUD a contribué, de manière significative, à susciter une meilleure prise de conscience de l'importance de la CTPD et des besoins de développement des pays en développement. Par son rôle de catalyseur et de partenaire actif des gouvernements nationaux et des organisations et institutions du système des Nations Unies, le Groupe spécial a encouragé et supervisé la mise en oeuvre au plan mondial de la CTPD de façons très diverses, notamment par le financement d'études et d'évaluations basées sur les activités de la CTPD, le développement des capacités nationales pour la gestion de la CTPD et l'ajustement des capacités aux besoins.

C'est grâce à ces efforts de sensibilisation et de développement qu'un certain nombre de pays ont décidé d'allouer des ressources financières importantes à des activités de CTPD, prélevées sur leurs budgets nationaux ou par le biais d'allocations par pays du PNUD. C'est également grâce à ces efforts que la recherche — par exemple, dans le domaine des plantes médicinales dans un des pays du Sud — a récemment permis d'effectuer une percée dans la recherche en réseau et l'endigement de la menace que

constitue la drépanocytose dans certains pays en développement, suscitant ainsi l'espoir de trouver un jour un traitement définitif. Nous nous félicitons aussi que les complémentarités des ressources naturelles des pays en développement et de leurs divers stades de développement aient permis, cela a été souligné dans le Plan d'action de Buenos Aires, d'approfondir la coopération technique entre certains pays du Sud, encourageant ainsi grandement les transferts et les échanges de savoir-faire, et ce pour un coût bien moindre que si ces pays avaient dû se procurer ces savoir-faire auprès des pays développés.

Nous nous devons également de rendre ici hommage au rôle positif et utile joué par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour la promotion des échanges commerciaux et financiers dans le cadre Sud-Sud, ainsi que par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Mouvement des pays non alignés et le Centre du Sud qui ont apporté leur appui aux initiatives de coopération du Groupe des 77.

Enfin, je voudrais revenir sur une observation faite précédemment. Au moment où nous célébrons le vingtième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires, nous rendons un grand service à notre mémoire collective et à la postérité en prenant le temps de mettre en lumière les domaines dans lesquels nos efforts les plus sincères n'ont pourtant pas suffi pour obtenir les résultats escomptés.

Premièrement, même un programme intégral de coopération technique Sud-Sud, faisant intervenir tous les pays en développement, nécessiterait encore une aide publique au développement pour atteindre ses objectifs. La baisse persistante de l'aide publique au développement — source majeure du financement du développement qui devrait atteindre 0,7 % du produit national brut des pays selon l'objectif convenu — doit être inversée afin que la CTPD reçoive, de la part des pays développés, une contribution essentielle au développement des infrastructures et du secteur social.

Deuxièmement, tous les pays en développement, et en particulier les 40 pays les moins avancés dont la plupart se trouvent en Afrique, ont vu leurs efforts de coopération gravement entravés par le fardeau extrêmement lourd de la dette extérieure, situation qui s'est encore aggravée avec la récente crise financière mondiale. Ce handicap est particulièrement lourd pour les pays pauvres très endettés. Une des nombreuses mesures destinées à atténuer les répercussions négatives de la crise réside dans la conversion de la dette afin de promouvoir les investissements pour le développe-

ment, conformément aux besoins des pays en développement.

Enfin, l'accès aux marchés pour les produits d'exportation des pays en développement est un élément crucial qui permettra de développer la capacité d'intégration des pays en développement de manière plus avantageuse et plus concrète. Le système commercial international actuel ne pourra être profitable aux pays en développement, en particulier à ceux qui produisent des matières premières, qu'à la seule condition que ce système devienne plus équitable au plan multilatéral, plus sûr, non discriminatoire et que ses règles soient plus prévisibles, de manière à développer la capacité économique des pays en développement.

Ce sont là les besoins les plus fondamentaux des pays en développement. S'ils sont satisfaits de manière appropriée et si les ressources de base du Programme des Nations Unies pour le développement augmentent en conséquence, tandis que le Plan d'action de Buenos Aires entre dans sa vingt et unième année, il sera alors possible d'éradiquer la pauvreté, de protéger comme il se doit les citoyens des pays en développement et de leur permettre de bénéficier des avantages de la mondialisation dans un monde interdépendant.

Le Président par intérim : Je donne la parole au représentant du Népal, qui va parler au nom du Groupe des États d'Asie.

M. Shah (Népal) (*interprétation de l'anglais*) : Je vais suivre les conseils répétés du Président et être aussi bref que possible.

Au nom des États membres du Groupe asiatique, je voudrais rendre hommage au courage et aux efforts des 138 pays qui ont adopté le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement, il y a 20 ans à Buenos Aires.

C'est aujourd'hui l'occasion de réitérer notre engagement envers la coopération Sud-Sud qui est toujours aussi pertinente et dont l'objectif ultime est d'établir un partenariat mondial plus équitable en faveur du développement et de la paix. C'est également pour nous tous l'occasion de passer en revue non seulement les réalisations du Plan d'action de Buenos Aires, mais, plus important encore, les leçons tirées de sa mise en oeuvre.

Au cours des 20 années qui se sont écoulées depuis l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, des change-

ments profonds et presque inimaginables sont intervenus dans les relations internationales. Une plus grande interdépendance dans le monde, résultant de la mondialisation et de la libéralisation économique, présente de nouveaux défis et de nouveaux risques, mais donne également une impulsion et une logique nouvelles à une coopération plus étroite entre les pays. Nous pensons qu'un renforcement de la coopération Sud-Sud est un instrument essentiel à la participation équitable des pays en développement dans l'économie mondiale naissante.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, qui va parler au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Wyzner (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un privilège pour moi de faire quelques observations aujourd'hui, au nom du Groupe des pays d'Europe orientale.

Il y a 20 ans, la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement et l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement ont marqué l'avènement d'une nouvelle conception de l'environnement nécessaire au dialogue international sur la coopération technique. Pendant longtemps, cette coopération s'est conformée presque exclusivement aux schémas traditionnels du partenariat Nord-Sud, alors que le potentiel croissant des pays en développement eux-mêmes n'était pas pleinement pris en considération. La Conférence de Buenos Aires a donné naissance à un nouveau type de relations internationales, fondé sur l'intensification de l'échange de données d'expérience au niveau régional entre pays en développement et qui intègre l'application d'une modalité spéciale de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies.

Au cours des deux dernières décennies, un certain nombre de pays en développement sont devenus des zones de développement économique considérable et des sources importantes d'innovation technologique. Nous relevons avec satisfaction le potentiel économique croissant du Sud, qui devient un intervenant majeur dans l'économie mondiale. Par ailleurs, cela a pour effet de renforcer les possibilités et la nécessité pour les pays en développement de resserrer leurs liens de coopération. À cet effet, la coopération technique entre pays en développement offre des instruments efficaces qui permettent l'échange de données d'expérience dans le cadre de la coopération technique et de la résolution des problèmes entre pays en développement dans leurs intérêts mutuels, dans l'objectif ultime d'accroître la

compétitivité de leur économie sur les marchés mondiaux. En même temps, la coopération régionale sert à gagner l'appui des sociétés civiles en faveur des politiques nationales, car il leur est plus facile de s'intéresser aux problèmes régionaux qu'aux problèmes mondiaux.

Nous sommes heureux de noter que les Nations Unies ont joué un rôle crucial dans le processus de mise en oeuvre de la modalité de la coopération technique entre pays en développement dans les activités opérationnelles du système. Il y a lieu de reconnaître ce qu'a accompli le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en ce qui concerne l'intégration de ces pratiques aux programmes menés à bien avec une large gamme de partenaires aux niveaux locaux et la création d'un Fonds d'affectation spéciale qui sert à intensifier la coopération Sud-Sud.

En entérinant le Plan d'action de Buenos Aires dans sa résolution de 1978, l'Assemblée générale a donné une preuve tangible de l'engagement de la communauté internationale envers l'esprit et l'objectif ultime du Plan. Ultérieurement, l'Assemblée générale a entériné de nouvelles directives visant à renforcer le rôle de la coopération technique entre pays en développement en matière de conseils techniques aux fins des activités de développement. En même temps, le Conseil économique et social a recommandé que l'on envisage d'abord de recourir à la CTPD dans les initiatives de développement au sein du système des Nations Unies ainsi qu'avec tous les autres partenaires. Il s'est ensuivi que des mesures intensifiées ont été prises par plusieurs entités du système des Nations Unies, telles que le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et certaines commissions économiques régionales, en vue d'intégrer la coopération technique entre pays en développement dans leurs activités principales. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine et nous pensons que le renforcement de la CTPD doit être encouragé car c'est une composante du développement d'une coopération régionale effective.

Compte tenu des points de vue exprimés dans l'Agenda pour le développement, ainsi que de la position adoptée l'an dernier par l'Assemblée générale dans sa résolution sur la coopération économique et technique entre pays en développement, nous pensons que le système des Nations Unies doit poursuivre ses efforts en vue de renforcer la coopération Sud-Sud, qui, pour reprendre les termes de cette résolution, «est un élément important de la coopération internationale pour le développement ainsi qu'un fondement essentiel de l'autonomie nationale et collective et un moyen de

promouvoir l'intégration et la participation effectives des pays en développement à l'économie mondiale, et qu'elle ne remplace par la coopération Nord-Sud, mais la complète» (résolution 52/205, deuxième alinéa du préambule).

Au sein du Groupe des États d'Europe orientale, nous sommes conscients des possibilités considérables encore inexplorées de créer des liens de partenariat entre les pays du Sud et les pays appartenant à notre groupe. Il serait également nécessaire de prolonger ces liens au-delà des divisions anciennes séparant le Sud et le Nord ou l'Est et l'Ouest. En cette occasion solennelle, nous réaffirmons notre volonté d'atteindre cet objectif dans les années à venir, conformément au thème de notre réunion d'aujourd'hui à savoir «Vers un partenariat mondial pour la coopération Sud-Sud dans le nouveau millénaire».

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République dominicaine qui va parler au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Mme Aguiar (République dominicaine) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est un grand honneur pour moi, en tant que coordonnatrice du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, de pouvoir célébrer ici l'anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires qui porte le nom d'une ville de notre hémisphère à l'avant-garde du progrès.

En 1978, le Plan d'action élaboré à Buenos Aires a initié de nouvelles formes de coopération Sud-Sud entre pays en développement. Il avait notamment pour objectif de renforcer la capacité des pays en développement à exploiter leurs propres ressources afin de trouver des solutions aux problèmes de développement qui correspondent à leurs valeurs personnelles, ainsi qu'à leurs aspirations et besoins particuliers, de promouvoir et de renforcer une capacité collective entre pays en développement en échangeant des données d'expérience, en partageant des ressources techniques et en mettant au point de nouvelles capacités, d'intensifier la coopération internationale et d'en améliorer la qualité, d'accroître l'efficacité des ressources consacrées à la coopération technique générale grâce à la mise en commun des capacités, et de promouvoir le transfert de technologie et de connaissances techniques appropriées. Depuis que ces objectifs ont été formulés, de nouvelles démarches ont vu le jour en matière de coopération économique régionale, sous-régionale et interrégionale, ce qui a obligé nos pays à relancer ces moyens de coopération.

Ce plan a été proposé au moment historique de la dernière vague de décolonisation qui a affecté l'Afrique en

particulier, mais également l'Asie et les Caraïbes, et a ainsi marqué un jalon dans l'histoire de la coopération internationale. La coopération Sud-Sud que l'on reconnaît comme un moyen efficace permettant de promouvoir le développement entre pays en développement a permis, par sa forme, son contenu et ses objectifs de réaliser des changements considérables qui s'insèrent dans le cadre d'un processus de mondialisation qui touche d'un côté les organes vitaux de nos économies nationales et de nos systèmes de production et, d'un autre côté, les mécanismes traditionnels de solidarité sociale. Les mérites de ce plan ont été immédiatement reconnus par l'Assemblée générale qui, dans sa résolution 33/134 a appuyé le Plan d'action de Buenos Aires qu'elle considérait comme «un important instrument permettant à la communauté internationale d'intensifier et de renforcer la coopération entre pays en développement» (résolution 33/134, par. 4).

En complément indispensable à cette résolution, l'Assemblée générale a créé, en adoptant la résolution 38/201, le Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero dans le but d'appuyer les activités de coopération technique et économique entre pays en développement du Groupe des 77 et de financer des études de faisabilité de préinvestissement pour faciliter la mise en oeuvre de projet de coopération économique entre pays en développement.

La valeur constante du Plan d'action de Buenos Aires a été confirmée grâce aux progrès faits dans la réalisation d'objectifs tels que le renforcement de la capacité des pays à exploiter leurs propres ressources et la promotion de la capacité collective ainsi que l'échange d'expériences pour le développement de capacités complémentaires. Cependant, comme souvent ce sont les lois du marché qui s'imposent, nos pays sont obligés de relever des défis sans précédent, en modifiant leurs perspectives d'analyse et les stratégies éventuelles qui devraient être mises en oeuvre dans le monde en développement.

Des facteurs décisifs apparaissent à présent qui transforment le cadre habituel, notamment la fin du rôle de l'État en tant que gestionnaire et chef d'entreprise, les progrès techniques, l'étroitesse des marchés internes et la mondialisation des décisions liées aux investissements étrangers directs. Par conséquent, afin de permettre à la coopération Sud-Sud de se poursuivre avec succès, nos pays doivent savoir tirer parti des avantages compétitifs obtenus grâce à une meilleure distribution des ressources, à une plus grande efficacité des marchés et à des économies à plus grande échelle et plus spécialisées.

Toutefois, les principes du Plan d'action de Buenos Aires demeurent tout aussi valables qu'en 1978, à savoir la solidarité, ou le principe de fraternité entre pays, selon lequel deux pays ou plus unissent leurs efforts en vue de réaliser des objectifs communs; la souveraineté, ou le principe d'autodétermination des États et de coopération dans le cadre de l'intégration des pays et des régions; la dignité, ou le principe qui réaffirme la légitimité et l'égalité de droits ainsi que le respect de la diversité des pays sans aucune condition ni élément de dépendance entre partenaires de coopération.

Nous devons toutefois tenir compte du fait que les succès que nous avons obtenus grâce au Plan d'action de Buenos Aires ne doivent en aucun cas nous faire perdre de vue nos priorités. Nous devons faire en sorte de combiner nos besoins et nos capacités afin de parvenir à de meilleures solutions dans les domaines essentiels comme celui du développement agricole, de la production alimentaire et des technologies de transformation.

Le manque de ressources destinées au développement constitue un obstacle de taille qu'il serait possible d'éliminer ou d'atténuer du fait que certaines économies du groupe des pays en développement sont maintenant excédentaires et par conséquent à même d'exporter des capitaux. Il serait souhaitable de recourir davantage à ces ressources. À cet égard, il faudrait dégager la volonté politique nécessaire pour mettre en place des mécanismes régionaux susceptibles d'encourager le flux d'investissements d'équipement dans chacune des régions en développement. Ainsi, les modalités de la coopération technique entre pays en développement, de réciprocité, d'échange et de coopération dans l'utilisation commune de ressources refléteraient les principes mentionnés de coopération égale entre pays de même niveau.

Il serait possible de soumettre une multitude d'autres propositions à une analyse et à un débat. Le fait même que nous parlions aujourd'hui du Plan d'action de Buenos Aires et que nous nous fixions des tâches novatrices en dit long sur les progrès réalisés durant ces 20 dernières années dans le domaine de la coopération entre les pays et les peuples du Sud.

Nous devons toutefois lancer un appel aux pays qui sont restés à la traîne de ce modèle, aux pays sans littoral, aux petits États insulaires, à ceux qui subissent les effets de la désertification et des changements climatiques et qui ont également leur place dans cette tâche audacieuse.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Andorre qui va faire une déclara-

tion au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Minoves-Triuell (Andorre) : Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États se réjouit d'être à même de célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption du Plan de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement. Ces deux dernières décennies nous ont montré que l'accroissement des échanges horizontaux Sud-Sud est un élément essentiel pour le développement. De cette façon, les pays en développement peuvent contrôler des échanges faits en parfaite équité avec des partenaires dont les buts techniques et économiques sont semblables mais dont les expériences concrètes sont complémentaires. Aussi, dans un monde de plus en plus global, surtout au niveau économique, il est important que les rapports des économies en développement soient constants afin que les flux d'information et de coopération rapprochent des États qui auparavant se méconnaissaient ou qui ne se rencontraient que dans les miroirs de leurs partenaires communs du Nord. Il est nécessaire de voir naître des solidarités et des projets Sud-Sud pour que la mondialisation, ce phénomène de la fin du deuxième millénaire, soit vraiment multidimensionnelle.

Le développement est un processus dont l'humanité tout entière bénéficie : les pays riches, en conscience, ne le seront vraiment que lorsque les conditions de vie de la plus grande partie de l'humanité s'élèvera au même niveau que celle des plus fortunés d'entre nous. Par ailleurs, les récentes crises dans des économies émergentes risquent de s'étendre, par la mondialisation, aux États industrialisés, ce qui démontre une fois de plus l'interrelation existant entre pays riches et pays pauvres. Le développement nous concerne tous, et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États le sait bien.

Les États membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États sont solidaires avec les efforts de développement de toute sorte, et voient de manière très positive la prolifération de la coopération Sud-Sud qui a suivi le Plan d'action de Buenos Aires. Le cadre de Bandung pour la coopération entre l'Asie et l'Afrique, les multiples activités de coopération récente entre l'Amérique latine et l'Europe de l'Est, ou l'application du Programme d'action pour le développement des petits États insulaires en développement, montrent à l'évidence à quel point des initiatives Sud-Sud peuvent et doivent se propager. Ceci dit, il est bon de remarquer que la coopération technique et économique entre les pays en développement agit en complémentarité des relations Nord-Sud, pas en substitution.

Une bonne coordination entre ces deux types de coopération s'imposera de plus en plus.

Il est du devoir des Membres de l'ONU de déceler, dans les mois à venir, les meilleures formules pour que la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud agissent ensemble en créant des synergies. Il nous faut définir un nouveau partenariat entre pays développés et pays en développement, dans lequel nous prenons tous nos responsabilités, en abandonnant les erreurs du passé. Le modèle nouveau de développement comportera sûrement un mélange de solidarité et de responsabilité, avec des actions Nord-Sud en triangle avec la coopération Sud-Sud. De nombreux petits projets Sud-Sud, autonomes et à succès, peuvent créer des conditions d'implantation d'autres projets ciblés et efficaces d'aide au développement.

(L'orateur poursuit en espagnol)

Le progrès des communications et des technologies de l'information nous imposent une mondialisation irréversible sous tous les aspects. Les pays en développement découvrent des possibilités de coopération et d'enrichissement mutuel qu'il nous faut encourager. En cela, le Groupe des pays d'Europe occidentale et autres États félicite les organes de l'ONU qui agissent pour promouvoir ce genre d'échanges, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement et le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement. Nous engageons ici un débat sur le développement qui n'exclura pas la coopération Sud-Sud. Je puis assurer l'Assemblée que les États membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États y apporteront leur contribution.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, qui va parler au nom du pays hôte.

M. Squadron (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis très heureux de m'associer, au nom des États-Unis, le pays hôte, à ce débat consacré à la coopération technique entre pays en développement (CTPD). Cela nous donne l'occasion de commémorer le vingtième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires de 1978, qui visait à encourager l'autonomie des pays en développement et l'appui mutuel entre ces pays par le biais d'un échange d'informations techniques. Ces objectifs sont aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient au moment de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires.

Les États-Unis appuient la coopération économique entre pays en développement (CEPD). Nous partageons sans

réserve les vues du Secrétaire général, qui a déclaré en mai 1997 que la coopération Sud-Sud devait être plus qu'un simple slogan. Par ailleurs, nous faisons nôtre la déclaration de 1997 adoptée à la dixième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, selon laquelle la coopération Sud-Sud ne devait pas être envisagée comme remplaçant la coopération Nord-Sud, mais qu'elle devait plutôt la compléter. Nous avons inclus des principes de la CTPD dans bon nombre de nos programmes d'aide bilatérale au développement.

Le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) fournit également un appui à la CTPD et à la CEPD. Les États-Unis saluent le rôle que l'ONU joue actuellement pour encourager la CTPD, en particulier les efforts de son Groupe spécial au sein du Programme des Nations Unies pour le développement. Nous pensons que la CTPD s'incorpore dans des efforts plus larges visant à promouvoir la coordination, la coopération et la réforme entre tous les pays du monde.

Selon les États-Unis, il faut faire en sorte que les ressources actuelles de la CTPD soient utilisées avec plus d'efficacité, et notamment, il est indispensable de continuer à développer des indicateurs d'efficacité de ces programmes. L'élaboration de mécanismes de rétroaction propres à mesurer l'efficacité des programmes sera profitable non seulement pour ceux qui financent ces programmes, mais également pour leurs bénéficiaires. Si les pays bénéficiaires qui participent aux programmes reçoivent des rapports sur ceux qui fonctionnent le mieux, ils seront alors mieux à même de transmettre des informations pratiques à d'autres bénéficiaires éventuels. Telle est l'essence de la CTPD, c'est-à-dire l'entraide entre pays en développement.

L'élaboration par les pays bénéficiaires de rapports sur les avantages des programmes profitera à chacun d'une manière différente : l'analyse des programmes renforcera la crédibilité de ces programmes et servira à justifier les décisions prises en matière de financement. Une analyse approfondie servirait l'objectif de la transparence dans l'intérêt de ceux qui financent les programmes comme de ceux qui en bénéficient.

Enfin, les États-Unis, en tant que pays hôte, se réjouissent d'accueillir ce débat. Nous remercions les représentants de leur participation et nous espérons que cette occasion nous permettra de procéder à un échange de vues fructueux avec les autres pays du monde sur cette question.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, qui va parler au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, j'aimerais féliciter le Président et l'Assemblée générale pour avoir organisé cette importante séance commémorative. Nous sommes très reconnaissants à tous les Membres qui ont appuyé l'an dernier l'initiative prise par le Groupe des 77 et la Chine ayant mené à l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution relative à l'organisation de cette séance commémorative.

Depuis sa création, le Groupe des 77 a toujours accordé une importance primordiale à la promotion de la coopération économique et technique entre les pays en développement. Cette coopération est nécessaire pour rendre les pays en développement moins vulnérables, face aux facteurs extérieurs, et maximiser les complémentarités pouvant accélérer le développement de leurs économies. L'historique Plan d'action de Buenos Aires, adopté il y a 20 ans, en septembre 1978, et entériné ultérieurement par l'Assemblée générale, a été l'expression des aspirations des pays en développement et a illustré leur désir de favoriser la coopération économique entre eux, en tant que complément à la coopération Nord-Sud et partie intégrante de l'action collective du Groupe visant la promotion de la coopération internationale pour le développement. Il a marqué le début d'une nouvelle phase de cette coopération et a offert un plan doté d'un mécanisme d'application et de suivi bien défini. La raison d'être du Plan d'action de Buenos Aires conserve son importance vitale et est encore plus pertinente aujourd'hui en raison de la mondialisation et de la libéralisation. Le Groupe des 77 et la Chine réitèrent leur attachement à l'intensification de la coopération entre les pays en développement en vue de parvenir à l'autosuffisance collective, comme en témoignent la Déclaration adoptée récemment au sommet du Mouvement des pays non alignés et la Déclaration des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, adoptée le mois dernier.

Ces dernières années, les forces de la mondialisation et de la libéralisation ont engendré des changements spectaculaires sur la scène économique mondiale. Pour les pays en développement, diverses contraintes échappant à leur contrôle les empêchent de participer pleinement à ce processus. La majorité des pays en développement et, en particulier, les pays les moins avancés et les pays enclavés, avec leurs faibles ressources et un environnement qui ne favorise pas l'appui extérieur, doivent relever le défi apparemment insurmontable de la concurrence mondiale, qui a tendance

à les marginaliser. Dans ce contexte, si la coopération Sud-Sud était recherchée plus vigoureusement, les pays en développement pourraient exercer une influence accrue sur les conditions extérieures et sur le dialogue pour la coopération Nord-Sud. Parallèlement, cela contribuerait à résoudre de nombreux problèmes de développement dans les pays en développement et leur permettrait ainsi de relever le défi de leur intégration au sein de l'économie mondiale avec plus de succès et sur une base équitable et symétrique.

Les pays en développement ont toujours été conscients de leurs propres responsabilités dans la promotion de leur développement économique et la mise en oeuvre de la coopération économique et technique entre eux. Les possibilités de coopération économique entre les pays en développement (CEPD) et de coopération technique entre les pays en développement (CTPD) en matière de commerce et de développement sont particulièrement larges à l'heure actuelle, compte tenu de l'ouverture et de la libéralisation accrues des pays en développement et des importants efforts qu'ils déploient pour réformer leurs politiques commerciales. Dans ce contexte, il est indispensable que le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), qui trouve son origine dans le Plan d'action de Buenos Aires, soit davantage renforcé. Il faut envisager de donner un nouvel élan aux négociations sur le SGPC en adaptant les concessions antérieures au titre du SGPC en fonction des mesures relatives aux importations et aux tarifs actuellement appliquées qui résultent des réformes commerciales et tarifaires nationales et des Accords du Cycle d'Uruguay. Il est également important de renforcer le commerce régional et interrégional en élargissant la participation et la gamme des produits visés ainsi que les concessions mutuelles. L'efficacité potentielle du SGPC a été sensiblement accrue à la suite de la réévaluation des instruments tarifaires dans les régimes des pays en développement, consécutive à la libéralisation à grande échelle des mesures non tarifaires adoptée par bon nombre de ces pays.

Ainsi, l'Accord relatif au SGPC stipule que les besoins particuliers des pays les moins avancés, y compris les pays enclavés, doivent être clairement reconnus et que des mesures préférentielles concrètes en faveur de ces pays doivent être adoptées. Les pays les moins avancés et de nombreux pays enclavés ne seront pas tenus de faire des concessions sur une base réciproque. Ces mesures prévues dans l'Accord relatif au SGPC visent à stimuler les exportations des pays les moins avancés et à relever ainsi leur niveau de vie.

Le Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero et le fonds spécial pour la coopération Sud-Sud, établis pour

appuyer les activités de coopération économique et technique entre pays en développement, ont eu une importance cruciale pour le Groupe des 77 et la Chine afin de parvenir à l'autosuffisance nationale collective. Il est aujourd'hui essentiel d'accroître les ressources des deux fonds dans le but de soutenir la coopération Sud-Sud. J'aimerais saisir cette occasion pour demander à tous les pays, et notamment aux pays donateurs, de contribuer généreusement aux deux fonds afin de permettre au Groupe des 77 et à la Chine de maintenir leur appui aux projets de coopération Sud-Sud.

Le système des Nations Unies occupe une position unique pour aider les pays en développement à assurer la transition vers la nouvelle ère économique. La capacité de ses organes à faire une analyse objective des tendances économiques et à formuler des propositions de politique générale qui accordent la priorité aux considérations sur le développement constitue la clef de voûte de la coopération économique entre les pays en développement. Le Groupe des 77 et la Chine comptent beaucoup sur l'appui qu'ils reçoivent de la part du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et du système des Nations Unies dans son ensemble pour la réalisation des objectifs fixés dans le Plan d'action de Buenos Aires concernant la CTPD. Dans ce contexte et pour marquer tant le présent anniversaire que les efforts actuellement déployés par le système des Nations Unies en appui à la coopération Sud-Sud, je voudrais proposer que l'Assemblée générale proclame une journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Nous reconnaissons également le travail entrepris par de nombreuses institutions du Sud en vue d'apporter une contribution utile pour amener la communauté internationale à prendre conscience en particulier de la nécessité de la coopération internationale en appui à la CEPD et à la CTPD. À ce sujet, les activités réalisées par le centre de coopération technique Sud-Sud du Mouvement des pays non alignés, à Jakarta, méritent notre appui.

En raison de la situation économique mondiale actuelle, la question de l'intensification de la coopération Sud-Sud doit recevoir la plus haute priorité de la part du système des Nations Unies et de la communauté internationale. Le Groupe des 77 et la Chine ont débattu à fond de cette question lors de la réunion ministérielle tenue récemment à New York. Les débats ont essentiellement porté sur le caractère indispensable de l'autosuffisance collective, non seulement en tant qu'instrument vital pour accélérer le développement et éliminer la pauvreté, mais aussi comme élément crucial pour inciter le Nord à engager un dialogue utile avec le Sud.

Le principal instrument d'intensification de la coopération Sud-Sud réside dans le Programme d'action de Caracas et le Plan d'action de Buenos Aires sur la CTPD. Bien que la mise en oeuvre de ces deux programmes ait donné certains résultats, il reste encore beaucoup à faire. À ce sujet, la question de l'harmonisation des deux programmes a été directement abordée lors de la Conférence Sud-Sud récemment tenue à San José. La Conférence a recommandé à juste titre au Groupe des 77 et à la Chine de consolider et coordonner leurs activités sur diverses questions et dans différentes instances, dans le but d'harmoniser les initiatives Sud-Sud.

Avec toujours plus d'obstacles à notre développement économique, le dialogue Nord-Sud qui n'est pas encore engagé et les nouvelles complémentarités entre pays en développement, il est encore plus urgent aujourd'hui qu'il y a 20 ans, lorsque le Plan d'action de Buenos Aires a été adopté, d'élargir le champ de notre propre coopération économique et technique.

S'il est vrai que nous devons donner un plus grand élan aux activités de la coopération économique entre pays en développement (CEPD) et de la coopération technique entre pays en développement (CTPD), nous devons nous garder d'entreprendre des projets sans en avoir pleinement évalué le potentiel. En fait, cela pourrait nuire sévèrement à la cause que nous cherchons à promouvoir. Nous devons toujours nous rappeler que les projets de la CEPD et de la CTPD doivent apporter des avantages mutuels aux pays en développement et être économiquement viables. À cet effet, je suis heureux d'annoncer que le bureau du Président du Groupe des 77 va bientôt mettre en place un programme de recherche sur la coopération Sud-Sud, en étroite collaboration avec les chapitres du Groupe des 77 et l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et d'autres institutions compétentes des Nations Unies en vue de promouvoir l'étude et la recherche dans le domaine de la coopération Sud-Sud.

Comme l'a souligné à plusieurs reprises le Groupe des 77 et de la Chine, le Programme d'action de Caracas et le Plan d'action de Buenos Aires constituent un concept inhabituel. Ils prévoient un plan d'action qui a clairement établi les mécanismes d'appui, de suivi et d'examen avec divers éléments interdépendants et des délais de réalisation précis. Ils auraient dû fournir à la CEPD et à la CTPD le dynamisme qui leur faisait initialement défaut. L'expérience des deux dernières décennies soulève de nombreuses ques-

tions liées à des aspects tels que le financement de la coopération Sud-Sud. Il s'agit aujourd'hui de trouver des modalités organisationnelles effectives pour obtenir des ressources de diverses organisations internationales et institutions financières pouvant soutenir les activités et programmes de coopération Sud-Sud et de définir une stratégie commune pour encourager l'appui international aux groupes régionaux et sous-régionaux de pays en développement et resserrer les relations et la coopération entre eux. Dans ce contexte, je voudrais exprimer notre vive gratitude aux pays qui continuent d'appuyer la coopération Sud-Sud, notamment le Gouvernement japonais, qui apporte généreusement son concours à la prochaine conférence sur l'intégration économique aux plans sous-régional et régional, prévue du 1er au 4 décembre 1998, à Bali.

Je voudrais réitérer, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, notre ferme appui aux activités du PNUD et de son Groupe spécial de la CTPD afin d'aider la coopération Sud-Sud. Dans leur déclaration finale, les Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, réunis le mois dernier à New York, ont exprimé leur gratitude pour le concours apporté par le PNUD et son Groupe spécial de la CTPD au titre de l'appui à la coopération Sud-Sud, et encouragé le PNUD à poursuivre sa coopération avec le Groupe des 77 dans l'intérêt des pays en développement.

Enfin je voudrais enfin dire que le système des Nations Unies devrait articuler une stratégie globale permettant à tous les ensembles économiques du Sud de faire face aux défis de la mondialisation et de la libéralisation. Il s'agit d'une question qui doit être discutée de façon approfondie par la conférence de haut niveau sur l'intégration économique aux plans sous-régional et régional, prévue du 1er au 4 décembre 1998, à Bali.

Je reste convaincu que la prochaine conférence de Bali et le Sommet Sud permettront aux pays en développement de projeter leur vision collective de la coopération internationale pour le développement et du renforcement de la coopération Sud-Sud pour le prochain millénaire.

Le Président par intérim : Je voudrais maintenant donner la parole au Représentant permanent de l'Autriche qui interviendra au nom de l'Union européenne.

M. Sucharipa (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne à cette réunion commémorative pour la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en dévelop-

pement. Les États de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie — et l'État associé, Chypre, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande et la Norvège, souscrivent à cette déclaration.

L'Assemblée générale célèbre aujourd'hui le vingtième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires. Nous saisissons cette occasion pour réfléchir aux leçons et aux acquis qui ont marqué la promotion de la coopération technique entre pays en développement, au cours des deux dernières décennies, et pour reconnaître l'évolution de l'environnement dans lequel se réalisent les partenariats mondiaux en cette ère de mondialisation.

Il y a 20 ans, l'Assemblée générale entérinait le Plan d'action de Buenos Aires en tant qu'instrument important de la communauté internationale pour intensifier et renforcer la coopération entre pays en développement, et demandait aux gouvernements, aux organisations internationales et au système des Nations Unies pour le développement de promouvoir et de mettre en oeuvre les objectifs du Plan.

La coopération Sud-Sud, par le biais de la CEPD et de la CTPD, constitue une stratégie principale à l'appui des efforts nationaux et internationaux de développement. C'est un mécanisme indispensable pour assurer la participation à l'économie mondiale. La coopération technique, caractérisée par les relations Nord-Sud, reste un facteur important pour promouvoir le développement durable de l'individu. Depuis l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, des changements profonds sont intervenus dans les relations internationales. Le resserrement de l'interdépendance entre pays, phénomène appelé mondialisation, donne une nouvelle impulsion, offre des possibilités nouvelles et définit une nouvelle logique pour une coopération plus étroite, de même qu'il présente de nouveaux défis pour les États. Nous nous félicitons des initiatives engagées aux niveaux régional et sous-régional pour renforcer la coopération et l'intégration entre les économies locales.

Nous savons que nous vivons dans un monde en évolution rapide et nous sommes réunis ici aujourd'hui pour envisager l'avenir. Le thème de notre commémoration est «Vers un partenariat mondial pour la coopération Sud-Sud dans le nouveau millénaire», et nous devrions explorer, cet après-midi, le rôle et la pertinence de la coopération technique et économique entre pays en développement dans un monde de plus en plus interdépendant.

L'Union européenne attache une grande importance à la coopération technique entre pays en développement et réaffirme son engagement à soutenir la coopération Sud-Sud et la coopération technique et économique entre pays en développement. Pour la promotion de la CTPD, les pays en développement mobilisent et utilisent les capacités qui existent dans leur pays. La CTPD est un instrument utile pour les pays en développement et entre eux, mais les pays donateurs devraient jouer un rôle actif de soutien pour promouvoir une utilisation accrue de la modalité de la CTPD dans le cadre de la coopération pour le développement. Le système des Nations Unies a une responsabilité particulière pour promouvoir et catalyser la coopération Sud-Sud. Dans ce contexte, l'Union européenne tient à réaffirmer que la CTPD ne devrait pas être considérée comme un programme spécial, mais devrait être intégrée dans l'ensemble des activités opérationnelles du système des Nations Unies.

Les répercussions potentielles de la CTPD sur le développement des pays en développement sont de plus en plus reconnues et l'Union européenne note avec satisfaction le recours accru à la CTPD au fil des années. L'Union européenne voudrait à cet égard mentionner à titre d'exemple l'initiative Partenaires pour la population et le développement soutenue par le Fonds des Nations Unies pour la population. La décentralisation accrue du système des Nations Unies pour le développement permettra de renforcer encore la CTPD comme outil de programmation du développement et comme option logique de la coopération pour le développement.

À cet égard, l'Union européenne salue le travail accompli par le Groupe spécial de la CTPD dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement ainsi que le soutien constant accordé par le PNUD à la modalité de CTPD, à laquelle l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement a accordé la première place dans la programmation en tant que politique d'entreprise. Ce soutien doit faire l'objet d'un suivi de la part d'autres organisations et organes du système des Nations Unies.

L'Union européenne considère que les directives révisées pour l'examen des politiques et procédures concernant la CTPD ont contribué à rendre la CTPD encore plus valable et pertinente comme instrument permettant d'aider les pays en développement à participer efficacement au nouvel environnement mondial qui se fait jour. Grâce à ces outils, nous espérons que la coopération Sud-Sud sera florissante au prochain millénaire.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va parler au nom du Mouvement des pays non alignés.

M. Jele (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés à l'occasion de cette réunion de commémoration du vingtième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement.

Cette réunion, organisée si peu de temps après notre sommet de Durban, ne pouvait être plus opportune. Les questions et les préoccupations qui étaient celles des pays en développement à la réunion de Buenos Aires continuent de mettre au défi notre attachement à la coopération Sud-Sud. C'est pourquoi la coopération Sud-Sud reste l'une des bases solides sur lesquelles les pays en développement peuvent s'appuyer pour se sortir, par leurs propres efforts, du sous-développement.

Le thème choisi pour cette réunion commémorative est particulièrement bien adapté et traduit l'interdépendance des efforts que nous déployons au plan mondial pour réaliser pleinement notre objectif. Comme le Plan d'action de Buenos Aires, les progrès accomplis à ce jour dans la coopération Sud-Sud contribuent à créer un lien solide entre toutes nos expériences et tous nos efforts. La coopération Sud-Sud permet d'unifier et d'harmoniser les efforts déployés par différents organes et mécanismes aux niveaux national, régional, sous-régional et interrégional. Par la coopération technique entre pays en développement (CTPD), les pays en développement pourront relever de manière efficace et positive les défis de la mondialisation et de la libéralisation et écarter ainsi le risque de marginalisation. Ces efforts sont indispensables pour que les pays en développement puissent participer équitablement à l'économie mondiale.

Ces efforts devraient également être étayés par la coopération Nord-Sud et axés sur un renforcement et une accélération des transferts de technologies, de compétences, de savoir-faire et de la diffusion d'informations dans le cadre de la coopération Sud-Sud. À cette fin, nous rappelons la résolution 3251 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 4 décembre 1974, qui a approuvé la création du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement pour promouvoir la CTPD à l'échelle du système. Cette décision réellement visionnaire n'aurait pu venir à un meilleur moment, étant donné la distance que nous avons déjà parcourue pour réaliser l'objectif qui consiste notamment à faire de la CTPD un élément clef de la stratégie d'élimination de la pauvreté du Programme des Nations Unies pour le développement.

En soulignant la nécessité de la coopération Sud-Sud, nous notons avec satisfaction que cette commémoration se fait à divers niveaux — la session plénière de haut niveau, la réunion-débat de fond et l'exposition sur la coopération Sud-Sud. Ces initiatives permettront de faire prendre conscience de la nécessité de mobiliser les efforts afin que la coopération Sud-Sud devienne réalité.

Nous félicitons le Groupe spécial de continuer à formuler son programme distinct, qui vise à renforcer les moyens des pays en développement et à consolider la coopération mutuelle dans des domaines essentiels du développement. Une fourniture adéquate en ressources est cruciale pour la mise en valeur du potentiel local et doit être assurée de façon continue, régulière et croissante. À cette fin, nous continuons à préconiser une augmentation des ressources de base du PNUD afin de consolider les progrès enregistrés à ce jour et de couvrir les besoins d'autres pays en développement.

Nous demandons à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), au Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement et au PNUD, ainsi qu'à d'autres organisations de formuler conjointement des recommandations concrètes sur le suivi et la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de San José adoptés par la Conférence Sud-Sud sur les questions financières, le commerce et les investissements. Ces recommandations seraient un complément bienvenu à tous les efforts que nous faisons en vue de susciter un regain d'intérêt pour la coopération Sud-Sud à l'appui des efforts que déploient les pays en développement pour participer à l'économie mondiale dans des conditions équitables.

Nous sommes convaincus que ces efforts, dans leur ensemble, aideraient beaucoup à intensifier les processus actuels visant à renforcer le dialogue interrégional à divers niveaux, la coopération et l'échange d'expériences entre divers groupements économiques régionaux de coopération Sud-Sud. Nous espérons que le rapport du Secrétaire général (TCDC/10/2) sur l'examen des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, les décisions du Comité de haut niveau, les recommandations de la Commission Sud et son résumé analytique des informations reçues des gouvernements, d'autres organisations du système des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales sur les politiques et activités visant à promouvoir la CTPD prouveront, malgré les contraintes extérieures, que la CTPD continue d'être largement utilisée entre pays pour étayer de nombreux autres arrangements locaux. Cela va de

pair avec la prise de conscience qu'il faut adopter des politiques et des méthodes d'exécution plus efficaces.

Ces initiatives sont d'autant plus importantes que l'on constate que la plupart des pays en développement consacrent dorénavant une part importante de leurs ressources budgétaires nationales à des activités de CTPD, en complément de toute une série d'efforts répercutés également par les institutions régionales et d'autres acteurs comme le Centre du Sud et le PNUD par l'intermédiaire de leurs bureaux régionaux et de leurs bureaux de pays.

Nous espérons que le Groupe spécial pourra continuer, par son appui aux initiatives nationales et régionales de développement, d'être un catalyseur et un partenaire actif pour la promotion et le suivi des tendances mondiales dans le domaine de la CTPD et de son application. Il en va de même pour les autres institutions des Nations Unies qui poursuivent une action similaire dans leurs propres domaines de compétence.

Nous notons également avec satisfaction les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre des nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement.

Enfin, nous soulignons la nécessité pour les pays en développement et le système des Nations Unies d'accroître l'appui à la CTPD et de renforcer l'engagement qui a été pris de promouvoir celle-ci comme outil utile de développement. Le Groupe spécial a également besoin de préserver son identité distincte à l'intérieur du PNUD afin de continuer à être efficace dans son travail, tout en complétant les autres organismes et acteurs de développement.

Le Président par intérim : Je donne la parole au représentant du Japon.

M. Konishi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Le concept de la coopération Sud-Sud est apparu dans les années 70 comme moyen de renforcer la solidarité du Sud dans sa lutte contre le Nord et de promouvoir entre pays en développement une autonomie collective qui leur permettrait de participer au système économique international.

Avec la fin de la guerre froide, ce concept de la coopération Sud-Sud a changé. Aujourd'hui, la coopération Sud-Sud est largement reconnue comme une modalité efficace de coopération pour le développement dans l'esprit d'un «partage des expériences». En outre, une nouvelle modalité de coopération triangulaire faisant intervenir une

nouvelle dimension de la coopération entre le Nord et le Sud est apparue.

Le Japon a appuyé de manière active la coopération Sud-Sud, car elle apporte une assistance utile adaptée aux besoins et conditions spécifiques des pays en développement et parce qu'elle contribue à élargir la gamme des intervenants de la coopération pour le développement. Le Japon a accueilli la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, en 1993 et les Forums Asie-Afrique de 1994 et 1997. Il a également organisé une Conférence sur la promotion de la coopération Sud-Sud en mai de cette année. Il a exécuté divers projets de coopération triangulaire, contribué au développement institutionnel des organisations responsables de la coopération Sud-Sud dans les pays en développement, et fourni une aide financière à cette coopération par le biais du Fonds pour la mise en valeur des ressources humaines Japon-Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour un montant de 2 millions de dollars en 1996 et 1997, et 4 millions de dollars en 1998.

Le Japon s'engage à poursuivre ce rôle à l'avenir. La deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui se tiendra du 19 au 21 octobre 1998 avec la participation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de chefs d'État d'un certain nombre de pays africains, fera ressortir l'importance de la coopération Sud-Sud, et en particulier de la coopération Asie-Afrique, y compris la mise en valeur du secteur privé.

Pour élargir davantage la portée de la coopération Sud-Sud sur la base du concept du «partage des expériences», il est extrêmement important que les pays en développement maîtrisent ce concept. Il est essentiel que les pays en développement eux-mêmes reconnaissent que la coopération Sud-Sud est une modalité efficace de coopération pour le développement qui va au-delà du renforcement de leur solidarité. Alors que la coopération Sud-Sud ne remplace pas la coopération Nord-Sud mais la complète plutôt, elle comporte des avantages comparatifs par rapport à la coopération Nord-Sud, notamment en ce qui concerne l'échange de technologies et de savoir-faire plus adaptés aux conditions réelles des pays en développement.

Afin de renforcer encore la coopération Sud-Sud, les pays en développement devraient tirer le meilleur parti de ces avantages comparatifs, en comprenant que la coopération Sud-Sud comme la coopération Nord-Sud sont des éléments essentiels de la réalisation de leurs programmes nationaux de développement. Et il est essentiel de mettre en valeur et de renforcer les ressources humaines à qui incombera la mise en oeuvre de la coopération Sud-Sud.

De leur côté, les pays développés devraient appuyer les efforts des pays en développement grâce à la coopération triangulaire faisant intervenir le secteur privé et les organisations non gouvernementales. En outre, ils devraient transmettre aux pays en développement le savoir-faire et les compétences qu'ils ont tirés de leur propre expérience en matière de coopération pour le développement.

Enfin, pour promouvoir la coopération Sud-Sud, il est nécessaire de créer un environnement qui permette d'accéder facilement à l'information concernant des cas où ces efforts ont été fructueux. Il serait extrêmement profitable pour tous qu'un système puisse être établi pour compiler des données sur les exemples de réussite dans les différents pays et organisations pour les mettre à la disposition des pays en développement.

Pour terminer, je dirais que la coopération Sud-Sud présente pour le XXIe siècle un potentiel immense en tant que modalité efficace de coopération pour le développement. Il appartient aux pays en développement de prendre l'initiative de la coopération Sud-Sud, et aux pays développés de continuer à appuyer cette coopération de manière active.

Le Président par intérim : La réunion commémorative du vingtième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement est à présent close.

La séance est levée à midi.